RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Travaux de rénovation du mobilier urbain (peinture) pour une meilleure sécurité et visibilité

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 15 décembre 2026 à 12:00

Etablissement public territorial - Grand-Orly Seine Bièvre
11 Avenue Henri Farman
BP 748
94398 Orly Aérogare Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	**Travaux de rénovation du mobilier urbain (peinture) pour une meilleure sécurité et visibilité**
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Contrat réservé 5
2.5 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Conduite d'opération 5
3.2 - Contrôle technique 5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5
4 - Conditions relatives au contrat 5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 6
6.1 - Documents à produire 6
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
7.1.1. Se préparer pour une réponse dématérialisée sur AWS SOLUTIONS 8
7.1.2. Répondre électroniquement 9
7.1.3 - Transmission sous support papier 10
8 - Examen des candidatures et des offres 10
8.1 - Sélection des candidatures 10
8.2 - Attribution des accords-cadres 10
8.3 - Suite à donner à la consultation 11
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux de rénovation du mobilier urbain (peinture) pour une meilleure sécurité et visibilité.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) géographique(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif
02	Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Viry-Chatillon – **Lot réservé aux entreprises SIAE.**

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre et sera attribué à un seul opérateur économique.

Le lot n°2 est réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), conformément à l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique. Les opérateurs économiques ne relevant pas de cette catégorie ne peuvent présenter d'offre pour ce lot.

Les éléments relatifs aux modalités d'insertion professionnelle ainsi qu'aux justificatifs attestant de l'éligibilité des personnes en insertion sont précisés à **l'article 13 - Insertion professionnelle** du CCAP et dans **l'annexe au CCAP - Liste des pièces justificatives attestant de l'éligibilité des personnes en insertion**.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45442100-8	Travaux de peinture
45442121-1	Travaux de peinture de structures

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Contrat réservé

En vertu de l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique, le lot définis ci-dessous est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des travailleurs défavorisés.

Lot(s)	Désignation
02	Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Viry-Chatillon

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé n'est prévue pour cette opération. En revanche, le maître de l'ouvrage assure la coordination générale des mesures de prévention et procède, avec le concours du ou des titulaires, à une analyse des risques afin d'élaborer le plan de prévention.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC), commun à tous les lots
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, spécifique à chaque lot ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à tous les lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, commun à tous les lots ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), spécifique à chaque lot.

Documents Annexes :
- Le **questionnaire égalité professionnel** (Ce questionnaire est facultatif ; les candidats répondent sur la base du volontariat. Les réponses à ce questionnaire ne sont pas prises en compte dans l'analyse des candidatures/offres) et **la charte de lutte contre les discriminations**.
- **Annexe RGPD, à compléter obligatoirement.**

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'**acte d'engagement** (AE) et ses annexes	Non
Le **bordereau des prix unitaires** (BPU), spécifique à chaque lot, complété en totalité	Non
Pour chacun des lots, le **mémoire justificatif** des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, devant refléter les critères techniques de jugement des offres de manière explicite et exhaustive.	Non
Pour le lot 2, le **document attestant que la structure est habilitée à entreprendre des actions d'insertion et de qualification professionnelle**".	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

7.1.1. Se préparer pour une réponse dématérialisée sur AWS SOLUTIONS

Pour se préparer à répondre sur le portail AWS SOLUTIONS :
- Vérifier les prérequis techniques de la plateforme, l'absence de virus dans les fichiers transmis et la configuration du poste informatique ;
- S'inscrire (Si vous ne possédez pas de compte fournisseur via l'accès FOURNISSEUR) (et s'authentifier sur le profil de l'acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info ;
- Effectuer, le cas échéant, un test de dépôt afin de vérifier le bon fonctionnement du poste et de la connexion

Formats de fichiers

Formats de fichiers acceptés : Les candidats sont invités à privilégier les formats de fichiers couramment utilisés et compatibles avec la plateforme, notamment les formats .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .ppt, .pptx, .jpg, .jpeg, .png et .zip, sous réserve des formats éventuellement imposés dans le présent règlement de la consultation.

Formats et fonctionnalités à éviter
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", com, .scr, les formats vidéo ;
- Ne pas utiliser certaines fonctionnalités susceptibles de perturber l'analyse des fichiers, notamment les "macros" ; ActiveX, Applets, scripts, etc
- Traiter préalablement les fichiers constitutifs de leur candidature et de leur offre au moyen d'un antivirus
- Faire en sorte que leur pli ne soit pas trop volumineux

Accompagnement :
En cas de difficulté technique relative à l'utilisation de la plateforme AWS-Achat, les candidats peuvent contacter l'assistance aux entreprises :

Par téléphone au 0892 14 00 04 ;
Par courriel à l'adresse support-entreprises@aws-france.com

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme :
- La documentation sur les dépôts : https://www.marches-publics.info/kiosque/depot-pli.pdf

Il est recommandé aux candidats d'anticiper suffisamment le dépôt de leur pli et de ne pas attendre les derniers instants pour contacter l'assistance technique.

Les réponses électroniques reçues après la date et l'heure limites fixées par le présent règlement de la consultation ne seront pas retenues.

En cas d'envois successifs par voie électronique, seul sera pris en compte le dernier pli reçu avant la date et l'heure limites de remise des offres.

Pourquoi créer un compte utilisateur sur le portail AWS SOLUTIONS ?

La création d'un compte utilisateur sur le profil acheteur AWS est recommandée afin de pouvoir :

- Être alerté des éventuelles modifications ou précisions apportées aux consultations auxquelles vous êtes inscrit ;
- Poser des questions d'ordre administratif et technique relatives à la consultation ;
- Télécharger les documents de la consultation et accéder aux éventuelles mises à jour ;
- Répondre électroniquement aux consultations ;
- Être informé des échanges et informations relatifs à la consultation jusqu'à la notification du marché ;
Faciliter le suivi de vos consultations et de vos réponses depuis votre espace utilisateur.

Le candidat reste responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie associée à son compte utilisateur (redirection automatique, utilisation d'anti-spam...) et doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme AWS ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Les frais d'accès au réseau et, le cas échéant, les frais liés au recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

7.1.2. Répondre électroniquement

Il est demandé aux candidats de :
- Donner des noms, synthétiques et les plus courts possible, à leurs fichiers
- De ne pas utiliser d'espace (préférer le tiret de la touche 8) ou de caractères spéciaux/ ponctuation dans le nommage de vos fichiers.

Procédure :

Pour répondre électroniquement :
- s'authentifier avec son compte utilisateur sur le profil de l'acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info;
- Accéder à la consultation, dans « dépôt », cliquer sur (répondre à la consultation) ;
- Accéder à la consultation et sélectionner la fonctionnalité permettant de déposer un pli / répondre à la consultation ;
- Joindre l'ensemble des documents demandés dans les rubriques prévues à cet effet ;
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation, procéder à la validation et à l'envoi du pli.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas prévus par la réglementation applicable, notamment :
- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Copie de sauvegarde :

Une copie de sauvegarde peut être envoyée en parallèle selon les modalités suivantes :
Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde »;
- Intitulé de la consultation ;
- Nom ou dénomination du candidat.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.
La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Service Commande Publique
Marché 26 00 022-026
COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR
Bâtiment Askia
11, avenue Henri Farman
BP 748
94398 Orly Aérogare Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : XLS, DOC, PDF, DXF, DWF, JPG, BMP, PPT…

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.1.3 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai raisonnable.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour l'ensemble des lots :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	**50.0**
2- Valeur technique	**40.0**
2.1- Méthodologie proposée pour la réalisation des prestations	*15.0*
2.2- Moyens humains et matériels dédiés au marché (compétences ; qualifications ; expériences)	*15.0*
2.3- Mesures prises pour assurer la sécurité et la tranquillité des usagers et riverains	*10.0*
3- Valeur environnementale : *les moyens mis en place pour réduire l'impact environnemental, la méthodologie de maîtrise de l'empreinte carbone dans le cadre de l'exécution des prestations, les mesures d'éviction, de valorisation et de réduction des déchets, les actions en faveur du développement durable et les dispositions prévues pour limiter les risques de pollution et les nuisances liés aux travaux de peinture du contrat, des propositions en faveur de l'économie circulaire, notamment en matière de réemploi, de recyclabilité des produits et emballages, et de valorisation des déchets.*	**10.0**

Le prix des prestations sera noté de la manière suivante :

Le prix des prestations sera noté, sur la base du montant total du détail quantitatif estimatif (DQE) non contractuel et non fourni aux candidats.

Note du candidat sur 50 = Montant de l'offre la moins disante x 50
Montant de l'offre du candidat

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Les négociations sont interdites dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Pendant la phase d'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des auditions avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre dans le respect des principes de la commande publique. Ces auditions laisseront la possibilité de demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre conformément à l'article R.2161-5 du Code de la Commande publique.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Melun
43 Rue Général de Gaulle
77008 MELUN

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.